

3H IMMO
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 107 B RUE ROBERT VILLOING
78500 SARTROUVILLE
981309800 RCS VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 17 JUIN 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le dix-sept juin,
A 10 heures,

Les associés de la société 3H IMMO, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 107 B Rue Robert Villoing 78500 SARTROUVILLE, sur convocation faite par le Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

La société ALEX HOLDING, titulaire de 500 actions en pleine propriété,
Monsieur Humberto GONÇALVES, titulaire de 500 actions en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par La société ALEX HOLDING en sa qualité de Présidente.

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

GM

A. L.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément d'une cession d'action,
- Démission de Monsieur Humberto GONÇALVES de ses fonctions de Directeur Général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer, sous réserve de la signature effective de l'acte de cession et de son enregistrement auprès de la société, la cession par **Monsieur Humberto GONÇALVES**, au profit de la société **ALEX HOLDING** de cinq cents (500) actions lui appartenant dans la Société, moyennant le prix total de vingt mille (20.000) euros.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de **Monsieur Humberto GONÇALVES** de ses fonctions de Directeur Général de la société, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale constate qu'il n'y a pas lieu de nommer un nouveau Directeur Général pour assister le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

GM

A. ✓

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

